



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 3 février 2026, s'est réuni le 10 février 2026, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Germond I., Goudet O., Guillaume M., Marchand A., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Verney G.

Excusés / représentés :

Véronique CORLÉ a donné pouvoir à Isabelle GERMOND
Marie-Odile GUEUX a donné pouvoir à Martine BIFFARD
Annick HUBERT a donné pouvoir à Marin GUILLAUME
Patrick LENAERTS a donné pouvoir à Guy VERNEY
Gérard OLIVIER a donné pouvoir à Thierry CORBIN
Giorgiana SORESCU-HINGUE a donné pouvoir à Catherine CLARENC
Agnès VAIL a donné pouvoir à Guillaume BOURDIN
Jérôme SIGOIGNE excusé
Philippe GOUAULT excusé

Absents non représentés :

Vianney LECONTE, Christelle MENANT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 7

1) Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du 20 janvier 2026 est approuvé à 11 voix pour et 1 voix contre.

2) Secrétaire de séance

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance.

3) Vote des comptes financiers uniques 2025

Les comptes financiers uniques ont été présentés et fournis à chaque conseiller avec la note préparatoire. Ils sont projetés et expliqués avant le passage au vote.

Budget annexe Boulangerie de Nocé 30912

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	111 670,94	0,00	111 670,94
	Recettes réalisées	44 055,94	0,00	44 055,94
	Restes à réaliser	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	109 615,00	10 339,81	119 954,81
	Dépenses réalisées	8 087,37	6 980,15	15 067,52
	Restes à réaliser	0,00		0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	35 968,57	-6 980,15	28 988,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-2 055,94	10 339,81	8 283,87
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	33 912,63	3 359,66	37 272,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00		0,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	33 912,63	3 359,66	37 272,29

Monsieur le Maire explique que les futurs acquéreurs ont vendu leur ancienne affaire. Ils envisagent d'ouvrir la boulangerie de Nocé le 1^{er} septembre 2026. Une préparation de bail est en cours afin de pouvoir déclencher l'achat de l'équipement professionnel réparti. Pour entériner ce projet, il est prévu une signature du bail commercial prenant en compte les dispositions suivantes avant fin février afin de valider les achats de matériel conditionnés à cette signature.

Le coût prévisionnel d'achat de matériel était évalué en 2025 à 96 000 €. La réévaluation d'achat de matériel a été refaite en 2026 et un nouveau devis d'un montant de 86 500 € sera pris en charge par la commune. L'apport initial de 30 000 € par les boulangers se décomposera de 10 000 € de droit d'entrée et 20 000 € en achat de matériel.

Une avance du budget général de 24 461,37 € est inscrite à ce budget pour compléter le financement.

Budget annexe Gendarmerie de Nocé 30913

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	550 000,00	0,00	550 000,00
	Recettes réalisées	121 000,00	0,00	121 000,00
	Restes à réaliser	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	550 000,00	0,00	550 000,00
	Dépenses réalisées	41 976,47	0,00	41 976,47
	Restes à réaliser	108 023,00		108 023,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	79 023,53	0,00	79 023,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	79 023,53	0,00	79 023,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-108 023,00		-108 023,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	-28 999,47	0,00	-28 999,47

Le budget définitif lié à l'opération gendarmerie sera entériné par le prochain conseil municipal après les élections. Le CFU ci-dessus est un constat des dépenses et des recettes engagées à ce jour pour préparer ce dossier.

Budget annexe assainissement en DSP 30933

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	272 760,00	185 119,52	457 879,52
	Recettes réalisées	119 363,82	206 298,20	325 662,02
	Restes à réaliser	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	255 888,00	180 921,78	436 809,78
	Dépenses réalisées	108 343,65	155 031,52	263 375,17
	Restes à réaliser	0,00		0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	11 020,17	51 266,68	62 286,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	8 941,78	-4 197,74	4 744,04
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	19 961,95	47 068,94	67 030,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00		0,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	19 961,95	47 068,94	67 030,89

Il est constaté une bonne rentrée sur l'exercice des consommations d'eau et d'assainissement mais il faudra préparer les futurs investissements liés à la réfection des stations d'épuration de Nocé et Préaux du Perche et l'entretien des réseaux qui seront à envisager en deux tranches devant le coût important évalué à 2 500 000 € et dont l'étalement se ferait sur 30 ans par emprunt. Deux emprunts d'une échéance totale de 28 000 € arrivent à leur terme.

Budget annexe Lotissement de Colonard-Corubert 30910

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	120 234,43	120 234,43	240 468,86
	Recettes réalisées	120 234,43	120 234,43	240 468,86
	Restes à réaliser	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	120 234,43	120 234,43	240 468,86
	Dépenses réalisées	120 234,43	120 234,43	240 468,86
	Restes à réaliser	0,00		0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00		0,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	0,00	0,00	0,00

Budget annexe Lotissement de Nocé 30911

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	27 163,95	27 163,95	54 327,90
	Recettes réalisées	27 163,95	27 163,95	54 327,90
	Restes à réaliser	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	27 163,95	27 163,95	54 327,90
	Dépenses réalisées	27 163,95	27 163,95	54 327,90
	Restes à réaliser	0,00		0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00		0,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	0,00	0,00	0,00

Aucune vente réalisée en 2025 donc budgets inchangés.

Budget principal 30900

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 969 257,25	1 562 309,00	3 531 566,25
	Recettes réalisées	1 257 129,76	1 604 903,23	2 862 032,99
	Restes à réaliser	139 608,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 522 967,00	2 312 531,06	3 835 498,06
	Dépenses réalisées	992 029,83	1 286 696,74	2 278 726,57
	Restes à réaliser	335 971,00		
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	265 099,93	318 206,49	583 306,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-446 290,25	750 222,06	303 931,81
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	-181 190,32	1 068 428,55	887 238,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-196 363,00		-196 363,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	-377 553,32	1 068 428,55	690 875,23

Les précisions suivantes ont été apportées suite à des questions concernant :

- L'électricité : le Te61 a négocié pour ses collectivités adhérentes le prix de l'électricité à la baisse et bloqué, ce qui permet de prévoir une baisse sur ce poste de dépenses à partir de début janvier.
- Explications sur le montant des frais d'avocat : ils concernent principalement une procédure en cours depuis plusieurs années. Une assurance contractée par la commune permet de couvrir 2 500 € de prise en charge de ces frais d'avocat.

Des informations générales ont été apportées sur l'évolution des principaux postes de dépenses de 2025 :

- Le budget « charges de personnel » représente 25 % du budget général. Madame Wissaupt, inspectrice des finances publiques, rencontrée pour le contrôle des comptes 2025, précise que certaines communes consacrent jusqu'à 37 % du budget général à ce poste.
- Dans le chapitre « autres charges de gestion courante », 463 076.44 € constituent la réserve financière de la commune à laquelle s'ajoute l'excédent de fonctionnement.
- Il est constaté une petite baisse de l'autofinancement, un excédent brut de fonctionnement de 367 180 €, une capacité de désendettement de 1.95.
- Un emprunt de 300 000 € a été contracté en 2024 pour financer la fin des travaux du bourg de Nocé.

Une proposition de budget 2026 est fournie à chacun pour réflexion pour le vote du budget fixé au mardi 24 février à **18 H**.

Budget CCAS 30901

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00	13 313,00	13 313,00
	Recettes réalisées	0,00	12 870,00	12 870,00
	Restes à réaliser	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00	12 620,59	12 620,59
	Dépenses réalisées	0,00	5 129,38	5 129,38
	Restes à réaliser	0,00		0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	7 740,62	7 740,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	-692,41	-692,41
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	excédent/déficit (+/-)	0,00	7 048,21	7 048,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00		0,00
résultat cumulé	excédent/déficit (+/-)	0,00	7 048,21	7 048,21

Le CFU du CCAS fera l'objet d'un vote ultérieur par son conseil d'administration lors d'une prochaine réunion.

Le maire a quitté la salle des séances et n'a pas pris part au vote des comptes financiers uniques 2025 proposés par la présidente de séance, madame Martine Biffard.

Les résultats sont les suivants :

Les comptes financiers uniques 2025 sont ainsi approuvés :

Budget général :

- Nombre de votants : 20
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Nombre de voix Pour : 18
- Nombre de voix Contre : 2 (1 + pouvoir)

Budget annexe Assainissement en DSP :

- Nombre de votants : 20
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Nombre de voix Pour : 20
- Nombre de voix Contre : 0

Budget annexe Boulangerie de Nocé :

- Nombre de votants : 20
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Nombre de voix Pour : 18
- Nombre de voix Contre : 2 (1 + pouvoir)

Budget annexe Lotissement de Nocé :

- Nombre de votants : 20
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Nombre de voix Pour : 20
- Nombre de voix Contre : 0

Budget annexe Lotissement de Colonard-Corubert :

-	Nombre de votants :	20
-	Abstentions :	0
-	Nombre de suffrages exprimés :	20
-	Nombre de voix Pour :	20
-	Nombre de voix Contre :	0

Budget annexe Gendarmerie de Nocé :

-	Nombre de votants :	20
-	Abstentions :	3
-	Nombre de suffrages exprimés :	17
-	Nombre de voix Pour :	15
-	Nombre de voix Contre :	2 (1 + pouvoir)

4) Vote des subventions aux associations

Une liste des propositions de subvention a été soumise à chaque conseiller lors de l'envoi de la note préparatoire.

Il est proposé de voter à main levée pour la totalité des subventions ci-dessous sauf trois d'entre elles pour lesquelles des conseillers municipaux ne peuvent pas voter car appartenant à ces associations et devront sortir de la salle des séances lors des votes concernés.

Compte	ASSOCIATION / ORGANISME	SUBVENTION
65748	3IFA CFA ALENCON	200
65748	CFA LE MANS	100
65748	ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM	300
65748	APE NOCÉ-COLONARD ET ST JEAN	1 300
65748	APE DE PREAUX DU PERCHE	1 100
65748	CLUB DE L'AMITIÉ DANCÉ ST PIERRE	500
65748	CLUB DES AINÉS PRÉAUX	250
65748	CLUB JOIE DE VVRE NOCÉ-COLONARD	400
65748	COLLEGE YVES MONTAND Asso sportive Val-au-Perche	32
65748	COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD BELLEMÉ Asso sportive	160
65748	COMITÉ DES FÊTES DE COLONARD-CORUBERT	1 500
65748	COMITÉ DES FÊTES DE DANCE	1 500
65748	COMITE DES FETES DE NOCE	1 500
65748	COMITÉ DES FÊTES PRÉAUX	1 500
65748	CROIX ROUGE MORTAGNE	2 000
65748	DONNEURS DE SANG	50
65748	ENTRAIDE ADICT 61	300
65748	ÉTOILE NOCÉENNE	1 800
65748	FONDATION DU PATRIMOINE	50
65748	FOYER RURAL DE BERD'HUIS	270
65748	FRANCE ALZHEIMER	50
65748	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT CŒUR DU PERCHE	600
65748	GYM ET LOISIRS PRÉAUX	2 000
65748	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE NOCE	2 000
65748	JUDO BELLÉME	128
65748	LIGUE CONTRE LE CANCER	50
65748	LUTILLE	100
65748	MOULIN BLANCHARD	8 000
65748	NOCÉ PATRIMOINE	500
65748	OREILLE DU PERCHE	1 500
65748	PERCHÉS DE NATURE	500
65748	PRÉAUX PATRIMOINE	500
65748	SECOURS CATHOLIQUE BERD'HUIS	500
65748	SEVEN	1 200
65748	PREDITON ROUTIERE	50
65748	PERCHE EN ROCK	1 000
65748	DIVERS	2 510
65741	PARTICIPATION DESTRUCTION NIDS FRELONS ASIATIQUES	1 000
65733	FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)	300
657363	CCAS	9 752

Vote à l'unanimité pour toutes les subventions du tableau ci-dessus hormis les trois associations suivantes : Comité des fêtes de Nocé, Moulin Blanchard et Association Parents d'Elèves de Préaux du Perche qui feront l'objet d'un vote à part pour lequel les résultats sont mentionnés ci-après.

Avant le vote de ces trois associations, des informations complémentaires sont demandées pour la justification du montant de la somme fournie à l'association Moulin Blanchard.

Suite à la consultation des demandes de subvention par monsieur Pistoli, ce dernier précise qu'il y a déjà une mise à disposition des locaux du moulin et de l'artothèque par la mairie à l'association valorisée à 14 000 €. Les subventions attendues pour 2026 sont les suivantes : 62 500 € de subventions publiques et 24 000 € de subventions privées, montants qui justifieraient pour lui d'une subvention communale à minorer.

D'autre part, monsieur Pistoli pose la question concernant la quantité de 11 000 visiteurs annoncée par rapport aux recettes.

Il lui est répondu pour information que concernant les visites, elles sont comptabilisées habituellement dans toutes les expositions par exposition proposée dans chaque lieu et à ce jour, 50 % des visiteurs sont de notre département ou département avoisinant.

L'association présente des animations tous les week-ends du mois d'avril à fin septembre, ce qui justifie l'aide d'un emploi salarié sur cette saison pour compléter l'équipe de bénévoles. Financièrement, l'association doit permettre de rétribuer les artistes intervenants (concerts et lectures) et produire le fond des expositions. Fin décembre, il y a eu une expo gratuite accessible aux écoles. Ce qui nécessite un financement et une demande de subvention de ce niveau afin d'équilibrer ce budget.

Il a été réalisé des travaux dans la maison d'habitation dans le but d'accueillir des artistes en résidence sur cette fin d'année 2025. Pour information, ces artistes ont un travail qui sera exposé en 2026 consacré à la mémoire vivante et à la foi et le sacré dans le Perche en relation avec les habitants de la commune et de la paroisse concernée.

Il est posé la question de l'intérêt de la commune à cette activité. La réponse suivante est apportée, une création de trafic générant le travail des restaurants, des gîtes et commerces locaux et attractivité du territoire.

Dans un but de faire profiter les habitants locaux, les sujets d'expo de 2026 font l'objet de choix plus attentifs (expo sur la pomme, chemin des ateliers du Perche composé d'artistes locaux qui vont exposer au moulin).

Dans les subventions obtenues, il y a des subventions spécifiques aux artistes en résidence qui couvrent les frais et le travail de ces derniers qui peuvent rester deux mois pour préparer leur expo.

Les trois associations suivantes font l'objet d'un vote spécifique dont voici le résultat :

- Comité d'animation de Nocé : monsieur Chalembert, vice-président, n'a pas participé au vote soit 20 votants – résultat : 20 voix pour (14 + 6 pouvoirs),
- Association Moulin Blanchard : Olivier Steigel et Catherine Boucault, membres du conseil d'administration, n'ont pas participé au vote et le pouvoir de monsieur Patrick Lenaert qui n'est pas pris en compte dans les votants soit 18 votants – résultat : 13 voix pour (8 + 5 pouvoirs) et 5 voix contre (4 + 1 pouvoir).
- Association des Parents d'Elèves de Préaux : madame Ophélie Goudet, présidente, n'a pas participé au vote soit 20 votants – résultat : 20 voix pour (14 + 6 pouvoirs),

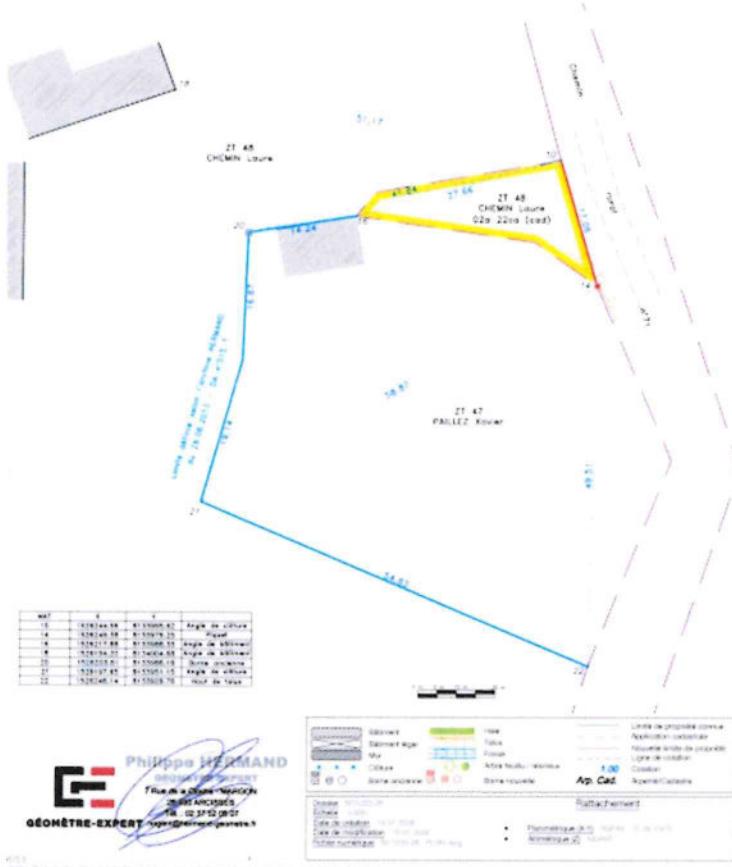
5) Vente d'une portion de parcelle à Nocé

Il est proposé la vente d'une portion de parcelle avec talus de 222 m² avec redéfinition des limites de propriété entre le chemin rural n°71 et la propriété de madame Laure Chemin et monsieur Xavier Paillez suivant plan de division suivant. Valeur proposée suite à tarif déterminé précédemment par la commune du prix de vente terrain agricole soit 1 € le m² soit 222 €.

Voté à l'unanimité

Département de l'Orne
Commune de PERCHE EN NOCE

PLAN DE DIVISION



6) Questions orales

- Des contacts sont pris pour l'accueil d'un jeune médecin en 10^{ème} année d'études encadré par un médecin en exercice qui arriverait à Nocé fin 2026.
 - Le pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) a fait l'objet d'appels d'offres et sa construction devrait aboutir fin 2026 début 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H07.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pascal PECCHIOLI

Catherine BOUCAULT